06/10/2026

FO FINANCES

ARTICLE DU JOUR

Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr

Le Monde

Salaires, services publics : l'intersyndicale appelle à une journée de grève et de manifestations le 5 novembre

Premier appel de la rentrée élargi au privé, l'initiative de la CFDT, de la CGT, de FO, de l'UNSA et de la FSU est lancé quelques jours après la présentation d'un projet de budget pour 2027 qui gèle de nombreuses prestations malgré l'inflation.

Une intersyndicale, dont la CFDT, la CGT et FO, a appelé, lundi 5 octobre, les salariés du privé et du public, ainsi que les retraités et les jeunes, à une journée de grève et de manifestation le jeudi 5 novembre.

Cet appel, qui fait suite à une première journée de mobilisation centrée sur la fonction publique qui avait mobilisé plus de 200 000 personnes le 29 septembre, est lancé *« pour les salaires, les services publics, l'emploi et l'industrie »*, selon un communiqué signé par la CFDT, la CGT, FO, l'UNSA et la FSU.

« La colère est immense. La situation du pays est fragile. Il faut sans attendre répondre aux urgences sociales et environnementales », lancent les syndicats signataires au gouvernement et au patronat.

Cet appel à la manifestation est lancé à la veille d'une troisième journée de mobilisation des lycéens, avec le soutien des syndicats.

« Dans le respect de l'indépendance du mouvement lycéen, nos organisations partagent les revendications pour de meilleures conditions d'études et davantage d'égalité », écrit l'intersyndicale dans son communiqué.

« Déclassement inédit »

Quelques jours après la présentation par le gouvernement de son projet de budget pour 2027, qui prévoit de nombreuses mesures d'économies et de gel des évolutions des prestations malgré l'inflation, les syndicats réclament des augmentations de salaires, des pensions de retraite, du point d'indice des fonctionnaires, du smic et des aides sociales. Ils dénoncent *« un déclassement inédit »* de ceux qui travaillent.

En outre, leurs revendications portent sur *« une planification environnementale et industrielle »*, *« l'augmentation des moyens de nos services publics »* et *« des mesures de justice fiscale pour taxer les patrimoines, les héritages et les dividendes »*.

LE FIGARO
« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur. » Beaumarchais

Travail : l'absentéisme dans le privé et dans le public toujours à un niveau record

Par Jean Cittone

EXCLUSIF - Un travailleur du secteur privé en France est en moyenne absent presque 5 % du temps, selon un baromètre inédit de WTW. Dans la fonction publique, les arrêts de travail restent aussi à un taux élevé. Un défi pour le gouvernement.

L'exception est devenue la norme. Depuis l'épidémie de coronavirus, un *« nouveau standard »* s'est installé dans la relation des Français au travail. Tel est le constat du baromètre de la société de courtage d'assurance WTW (établi à partir d'un panel de 3 100 sociétés observées sur six ans et employant 427 800 personnes en équivalent temps plein en 2025), dévoilé par *Le Figaro*. L'an dernier, l'absentéisme dans le secteur privé a en effet atteint 4,95 %, ce qui signifie qu'en moyenne, le travailleur français est absent près de 5 % du temps prévu par son contrat de travail sur une année entière. Un chiffre en hausse par rapport à 2024 et 2023, sans toutefois battre le record de l'année 2022 (5,34 %). Dans le secteur public, l'absentéisme reste à peu près équivalent (5 % en 2024). Des taux élevés qui cachent de fortes disparités entre les travailleurs, et auxquels le gouvernement veut s'attaquer en cherchant à réduire à la fois le coût et le nombre des arrêts de travail.

« Cette hausse résulte principalement de l'allongement de la durée moyenne d'absence , qui atteint 38 jours en 2025, soit deux jours de plus qu'en 2023 », note le baromètre. À eux seuls, 11 % des travailleurs arrêtés (4 % de l'ensemble des salariés) cumulent chacun plus de 90 jours d'absence en un an et concentrent 61 % de l'absentéisme total en entreprise. À l'inverse, 41 % des Français absents de leur lieu de travail ne le sont qu'entre un et sept jours dans l'année. *« Ces absences pèsent peu dans le volume global, mais ont un impact*

Les seniors plus souvent absents dans le public

Des absences de courte durée qui concernent surtout les jeunes. En 2024, une étude de la Drees, le service de la statistique rattaché au ministère de la Santé, soulignait que le nombre d'arrêts de travail par personne baisse avec l'âge mais que leur durée moyenne augmente. Les jeunes employés sont donc plus souvent absents, mais ils reviennent plus vite au travail. Le baromètre WTW tord par ailleurs le cou à une idée reçue, en précisant que les plus jeunes sont en général moins absents que leurs aînés. L'absentéisme est de 2,6 % pour les moins de 20 ans en 2025 et de 3,5 % pour les 20-30 ans, alors qu'il est de 6 % pour les 50-60 ans et de 7,4 % pour les plus de 60 ans.

Une constatation qui vaut également pour le secteur public, où *« la durée des absences augmente avec l'âge »*, note le rapport annuel sur l'état de la fonction publique paru l'an dernier. Parmi les seniors travaillant au service de l'État, le nombre moyen de jours d'absence est d'ailleurs plus élevé que dans le privé (+ 1,2 jour). Dans l'ensemble, le nombre de jours d'absence pour raison de santé est toutefois redevenu à peu près équivalent entre le public et le privé en 2024, après des taux bien plus élevés dans le secteur public en 2022. La fonction publique d'État est de surcroît moins sujette à l'absentéisme (4 %) que la fonction publique territoriale et hospitalière (6 %).

Un arrêt sur trois lié à la santé mentale

En plus de différences entre les âges, l'écart est en outre très important entre les professions. Ainsi, dans le privé, seuls 3,2 %

des travailleurs dans le domaine des activités financières et de l'assurance étaient absents en 2025, contre 7,1 % dans le secteur de la santé et de l'action sociale. De même pour les cadres, bien moins sujets aux arrêts de travail que les non-cadres. Malgré ces constats alarmants, qui montrent indubitablement que l'absentéisme au travail ne baisse pas, le phénomène semblerait se stabiliser. L'étude de WTW souligne en effet que *« la prévalence reste stable »*, avec un salarié sur trois absent au moins une fois dans l'année en moyenne, bien que la fréquence des arrêts poursuive une progression *« légère mais régulière depuis 2021 »*.

Ces chiffres élevés de l'absentéisme interrogent sur une certaine dégradation des conditions de travail, avec 40 % des arrêts dus à des troubles musculosquelettiques et un arrêt sur trois lié à la santé mentale. Souvent invoquée, rarement mise en œuvre, la prévention dans ces domaines (avec des mesures mises en place par l'entreprise) pourrait cependant permettre de réduire le taux d'absentéisme. Le baromètre de WTW souligne par exemple que le salarié a besoin de disposer d'une autonomie suffisante, de se sentir efficace et d'être connecté aux autres, *« compris, soutenu et reconnu au sein d'un collectif »*. Les solutions concrètes pour répondre à *« ces besoins psychologiques fondamentaux »* constituent *« des leviers essentiels de prévention du désengagement et de l'absentéisme »*.

Faute de réussir à lutter efficacement contre les causes des arrêts de travail, le gouvernement cherche quant à lui depuis plusieurs mois à réduire leur coût pour l'Assurance-maladie, laquelle verse aux salariés arrêtés des indemnités journalières (IJ) pour compenser en partie la perte de leur salaire. Depuis le 1er septembre, la durée maximale de prescription d'un arrêt ne peut pas excéder un mois (deux mois pour un renouvellement), et à partir du 15 octobre, certains arrêts longs seront limités à un an, contre trois actuellement. Un décret va également sanctionner les *« abus manifestes »* des arrêts de courte durée, lorsqu'un patient voit différents médecins dans l'espoir d'obtenir plusieurs certificats d'arrêts de travail de leur part. Dans le cadre du prochain budget de la Sécurité sociale, examiné en novembre, le gouvernement prévoit également de fiscaliser les IJ pour les patients en affection de longue durée, lesquels en sont actuellement exonérés, et pour les Français arrêtés à cause d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail, dont les arrêts ne sont pour l'instant imposables qu'à 50 %.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Les Echos

Impôts : le palmarès des niches fiscales les plus coûteuses

Le coût des niches fiscales doit avoisiner 92 milliards l'an prochain, selon le budget 2027. Le crédit d'impôt recherche et celui sur les services à la personne se disputeront, une fois de plus, la première place. Mais une nouvelle niche fait son apparition dans le classement.

Par Sébastien Dumoulin, Stéphane Loignon

Les toilettages et autres revues des niches fiscales promises par les gouvernements successifs n'y font rien. D'année en année, le palmarès des dépenses fiscales - exonérations, réductions, crédits d'impôts, etc. - les plus coûteuses pour les finances publiques reste peu ou prou le même.

Parmi les 459 niches énumérées dans l'annexe au projet de loi de finances (PLF) 2027 (soit 6 de moins qu'en 2026), les quinze premières génèrent ainsi, comme chaque année, plus de la moitié du coût total, évalué par Bercy à 91,9 milliards d'euros l'an prochain.

Crédit impôt recherche, services à la personne…

Habitué du sommet du classement, le crédit impôt recherche (CIR) récupère sa place de numéro un, avec un coût prévu à 7,4 milliards d'euros l'an prochain. Cela constitue une hausse d'autant plus modérée (+ 300 millions par rapport à 2026) que Bercy a sérieusement revu à la baisse le coût attendu du dispositif pour cette année.

Initialement, ce régime de faveur soutenant la R&D tricolore aurait dû représenter un manque à gagner de 8 milliards d'euros pour Bercy en 2026, plus ou moins comme les deux exercices précédents. Mais les dernières prévisions tournent autour de 7 milliards, signe que les entreprises ont sérieusement réduit la voilure - et que la reprise sera modeste.

Le crédit d'impôt sur les services à la personne (Cisap), avait ainsi ravi de justesse la première place du podium en 2026 - avec un coût de 7,1 milliards d'euros. Cette ristourne - accordée aux particuliers employant une garde d'enfants, un agent de ménage, un jardinier… - a été « sanctuarisée » par Sébastien Lecornu. Elle devrait à nouveau représenter un manque à gagner équivalent en 2027 - ce qui la placerait cette fois-ci sur la deuxième marche du podium.

Au nom du soutien à l'économie, le gouvernement a défendu son choix de laisser intactes les modalités de ces deux niches, tout comme celles du pacte Dutreil, numéro quatre au classement, comme en 2026. Ce dispositif fiscal, qui facilite les transmissions d'entreprises familiales, affiche un coût annuel désormais évalué par Bercy à 3,8 milliards d'euros (en 2025, 2026 et 2027). C'est sensiblement moins que le pic enregistré en 2024 (5 milliards d'euros), lié selon la Cour des comptes à quelques transmissions exceptionnelles.

Le gouvernement s'est, en revanche, employé à contenir le coût de l'abattement de 10 % à l'impôt sur le revenu dont bénéficient les retraités. Sous l'effet du plafonnement à 3.000 euros prévu au PLF 2027, cette niche devrait conserver sa médaille de bronze l'an prochain, mais verrait son coût ramené de 5,6 milliards en 2026 à 4,7 milliards en 2027 - à moins que les députés n'en décident autrement lors du débat budgétaire. La mesure inscrite au budget 2027 doit faire économiser 1,4 milliard d'euros à l'Etat.

Le coût des niches a augmenté plus que prévu en 2026

Seule nouveauté marquante de l'édition 2027, l'entrée fracassante dans le top 15 de l'exonération fiscale sur le malus au poids dont bénéficient les véhicules électriques ou à

hydrogène. Sous l'effet de l'accélération des ventes de véhicules propres, cette niche doit se hisser à la cinquième place en 2027. Le manque à gagner fiscal, qui était estimé à 1,5 milliard en 2025, atteindra 3,4 milliards d'euros l'an prochain - au même niveau que l'estimation révisée par Bercy pour 2026.

Les documents mis en ligne par Bercy sont également riches d'informations sur la forte hausse du coût des niches observée en 2026. Le montant total, qui devait être ramené à environ 88 milliards d'euros lors du dépôt du PLF 2026, s'avère finalement supérieur de 4,6 milliards d'euros aux prévisions du texte initial du budget 2026, pour atteindre 92,5 milliards d'euros, précise l'annexe du budget 2027.

Cette hausse trouve pour moitié son origine dans l'adoption tardive du budget 2026, après le 31 décembre 2025, qui a rendu caduques une série de mesures pour raboter les niches (dont une visant, déjà, à modérer l'abattement des retraités). D'autres niches, comme celle sur les véhicules électriques citée plus haut, ont été plus dynamiques que prévu.

En 2024 et en 2025, le coût des niches fiscales avait déjà été révisé à la hausse par rapport aux prévisions initiales, respectivement de 6 et de 7 milliards d'euros environ, indiquait l'an passé l'annexe au PLF 2026, principalement en raison de la forte réévaluation du coût du pacte Dutreil.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Les Echos

Niches fiscales : les cinq grands coups de rabot du gouvernement

Le projet de budget pour 2027 prévoit de limiter plusieurs niches fiscales, pour faire rentrer 2 milliards d'euros dans les caisses de l'Etat.

Par Sébastien Dumoulin, Stéphane Loignon

Le gouvernement avait prévenu qu'il taillerait dans le maquis des niches fiscales dans son budget 2027. C'est chose faite. Les différentes diminutions ou suppressions de niches proposées dans le projet de loi de finances (PLF) doivent faire rentrer 2 milliards d'euros supplémentaires dans les caisses de l'Etat en régime de croisière.

Ce gain atteindra même 2,8 milliards d'euros en 2027 selon Bercy, en prenant en compte l'effet du prélèvement à la source (car la hausse du taux applicable aux revenus de 2027 s'appliquera immédiatement).

Les particuliers ciblés

Pour y parvenir, l'exécutif ne mise pas sur un léger élagage de l'ensemble de quelque 459 niches répertoriées, mais sur un grand coup de hache dans un nombre très limité de dispositifs. Seules cinq niches sont touchées, qui concernent quasi exclusivement l'impôt sur le revenu des particuliers (les entreprises ne sont affectées que par la suppression d'une niche : le taux réduit de TVA applicable jusqu'ici aux services de télévision, qui représentait un coût de 150 millions d'euros).

Le principal coup de hache concerne les retraités, qui pouvaient jusqu'ici déduire 10 % du montant de leurs pensions dans leurs déclarations de revenus. Cet abattement sera désormais plafonné à 3.000 euros, ce que le gouvernement justifie en rappelant le coût de cette niche (5,6 milliards d'euros en 2026), mais aussi son caractère inégalitaire puisqu'elle profite davantage aux retraités les plus aisés.

4,6 millions de foyers seront affectés par la mesure, soit un tiers des foyers comprenant au moins un retraité. Mais elle sera « sans effet ou non significative » pour ceux dont les pensions sont inférieures à 30.000 euros par an, précise Bercy. A lui seul, le plafonnement de la niche des retraités rapportera 1,4 milliard d'euros dans les caisses de l'Etat l'an prochain (1,1 milliard en régime de croisière, c'est-à-dire hors effet du prélèvement à la source) - soit la moitié du toilettage des niches prévu pour 2027.

Freiner les arrêts de travail

Les deux autres niches les plus sévèrement amputées concernent les personnes malades. Pour le gouvernement, il s'agit de freiner l'explosion des dépenses liées aux arrêts de travail (5,8 milliards d'euros d'indemnités versées en 2025, en hausse de plus de +10 % sur un an principalement en raison d'une hausse de la durée moyenne des arrêts). Cela passe d'abord par la suppression de l'exonération de 50 % appliquée aux indemnités journalières perçues par les victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle. Cette mesure rapportera 515 millions d'euros l'an prochain (330 millions d'euros hors effet du prélèvement à la source).

S'y ajoute une autre mesure visant les salariés et indépendants souffrant d'une affection de longue durée (ALD). Eux bénéficiaient jusqu'ici d'une exonération d'impôt sur l'ensemble de leurs indemnités. Cet avantage sera réduit de moitié, avec une exonération à 50 %. De quoi réduire le manque à gagner pour le fisc de 450 millions d'euros supplémentaires en 2027 (290 millions hors effet du prélèvement à la source).

Enfin, une quatrième mesure massive concerne les indemnités de rupture conventionnelle, jusqu'ici exonérées d'impôt jusqu'à un plafond d'environ 288.000 euros. Celui-ci sera drastiquement abaissé, au niveau

du plafond annuel de la Sécurité sociale (48.000 euros environ en 2026).

Le gouvernement argue que la vaste majorité des salariés concernés resteront exonérés. Seules 5 % des ruptures - les mieux indemnisées - deviendraient imposables - ce qui rapporterait 380 millions d'euros à l'Etat l'an prochain (190 millions hors effet du prélèvement à la source).

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

acteurspublics

Fonction publique : le coup de pouce très provisoire du gouvernement

Par Marie Malaterre

En relevant le minimum de traitement de six points d'indice, le gouvernement veut sortir 400 000 agents publics de l'indemnité différentielle et réduire l'aplatissement des carrières en bas de grille. Une mesure jugée trop limitée et surtout temporaire par les syndicats, alors qu'une nouvelle hausse du Smic pourrait rapidement en annuler les effets.

Alors que le gouvernement avait jusqu'alors toujours opté pour le versement de l'indemnité différentielle pour faire en sorte qu'aucun agent public ne soit rémunéré en dessous du salaire minimum légal, le ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel, change de méthode.

Si on est loin de l'effet "waouh", la mesure de relèvement du minimum indiciaire, annoncée vendredi 2 octobre lors d'un rendez-vous salarial avec les organisations syndicales de la fonction publique, aura deux effets. Le premier : faire sortir 400 000 agents publics du dispositif de versement de l'indemnité différentielle en les faisant passer au-dessus du minimum de traitement.

Le deuxième effet, avec le relèvement de l'indice minimum et l'injection de points d'indice en bas de grille, est que l'aplatissement de la grille va se réduire, passant de 19 à 13 ans. Avant cette mesure, un agent pouvait passer jusqu'à 19 ans de carrière cumulés sur les premiers échelons sans voir sa rémunération augmenter ; aujourd'hui cette durée sera réduite à 13 ans.

Une légère amélioration de la situation qui risque, pour autant, d'être tout à fait momentanée et qui sera annulée lors de toute nouvelle augmentation du Smic, très probable dès le 1er janvier prochain. Sauf si le gouvernement ajuste sa position et décide de relever davantage le minimum de traitement, le nombre d'agents sortant de l'indemnité différentielle sera mécaniquement moins élevé d'ici trois mois.

D'un point de vue technique, ces deux dispositifs vont pouvoir être mis en œuvre par une modification du décret de 1985, un décret en Conseil des ministres.

"Trois jours après une mobilisation qui a rassemblé plus de 300 000 agents, au lendemain de la présentation d'un budget qui gèle le point pour la quatrième année consécutive, le gouvernement a choisi de ne rien entendre", dénonce la CGT Fonction publique, qui a quitté le rendez-vous salarial à l'issue des déclarations liminaires. *"Le ministre a annoncé un tour de passe-passe consistant à relever l'indice minimum de traitement de l'indice majoré de 366 à 372, ce qui lui permet d'afficher artificiellement la sortie de 400 000 agents de l'indemnité différentielle."* Selon le syndicat, cette hausse de six points ne change pas la rémunération nette perçue et les agents ne bénéficieront d'aucune augmentation de pouvoir d'achat.

Les organisations syndicales font également référence au premier statut général des fonctionnaires adopté le 19 octobre 1946, qui fêtera ses 80 ans dans quelques jours, et qui stipulait qu'aucun traitement ne serait inférieur à 120 % du minimum vital. *"Nous sommes très loin de ce seuil aujourd'hui,* dénonce la CGT. *La smicardisation de la fonction publique n'est plus un accident, c'est une politique."*

Du côté des organisations syndicales qui ont participé à l'intégralité du rendez-vous salarial de vendredi dernier, on estime également que l'annonce ne résout en rien les problèmes que traversent les agents rémunérés en bas de grille. *"C'est mieux que rien, ça va améliorer momentanément la situation de quelques agents, mais ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu,* commente Luc Farré, secrétaire général de l'Unsa Fonction publique. *Il ne faut*

pas oublier que la situation est à la fois grave et sérieuse."

Reculer pour mieux sauter

De son côté, Pascal Kessler, président de la FA-FP, estime que le ministre n'a donné, lors de cette réunion salariale, que des *"explications de textes techniques sur les petites mesures annoncées en juillet. Politiquement, cela constitue une annonce, mais c'est reculer pour mieux sauter",* avertit-il, invitant dans le même temps à sortir une bonne fois pour toutes des états des lieux et diagnostics qui ont encore eu toute leur place lors de la rencontre avec David Amiel.

Car, si le cabinet s'est penché sur le sort des bénéficiaires de l'indemnité différentielle et également sur les avancements de grade, les travaux sur la prise en compte de l'expérience professionnelle dans les carrières, également annoncés en juillet, sont encore balbutiants. *"La DGAFP [direction générale de l'administration et de la fonction publique], la DGCL [direction générale des collectivités locales] et la DGOS [direction générale de l'offre de soins] ont engagé ce travail",* a pourtant assuré le ministre. Les travaux devront débuter en 2027, afin que des propositions puissent être présentées au premier trimestre. Selon son cabinet, 120 000 agents seront concernés chaque année par ces nouvelles modalités de valorisation de l'expérience, tant pour les agents qui intègrent la fonction publique que pour ceux qui y sont déjà en poste. *"Il s'agit de faire en sorte qu'une promotion se traduise par une progression plus nette de la rémunération"*, a rappelé le ministre.

Un autre chantier annoncé concerne la promotion interne des agents de la catégorie C vers la catégorie B et des agents de la catégorie B vers la catégorie A. Un état des lieux des possibilités de promotion est en préparation. Il sera présenté en janvier prochain et devrait permettre d'ouvrir une discussion sur des assouplissements ciblés au premier trimestre 2027.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

acteurspublics

Retraites des fonctionnaires : le projet de budget 2027 prépare le terrain à une réforme du financement

Par Philippine Ramognino

Niché dans le projet de budget pour 2027, un article prévoit de rendre visible la part des crédits de chaque ministère dédiée au paiement des pensions. Derrière cet effort de lisibilité, Bercy pose surtout les jalons d'une révision du financement du régime de retraite des fonctionnaires de l'État.

Permettre de *"mieux visualiser la part des budgets ministériels dédiée au paiement des pensions"* et *"améliorer la transparence sur les implications financières de la mise à l'équilibre du régime des retraites de l'État"*. Au sein du projet de loi de finances pour 2027 présenté le 1er octobre, le gouvernement prévoit de faire monter en gamme la qualité, la pertinence comme la lisibilité de la documentation budgétaire, notamment concernant les retraites des fonctionnaires de l'État.

L'article 75 du projet de budget entend faire évoluer l'information annexée aux projets de loi de finances. Parmi les politiques publiques *"ayant fait l'objet de demande de transparence"*, que ce soit de la part du Parlement ou des citoyens, figure le jaune "Pensions". Concrètement, il s'agit de mettre en lumière, au sein des différents budgets des ministères, les cotisations payées par l'État pour financer la retraite de ses fonctionnaires.

Cet éclairage n'est pas qu'une question de forme. L'exposé des motifs fait état de taux de cotisation "élevés" pour les employeurs publics, qui "*reflètent le besoin d'équilibre du régime"*. L'objectif, derrière, est donc bien de faire évoluer ce dernier.

Décalage mis en avant

Le régime des pensions civiles et militaires de l'État est aujourd'hui principalement financé par des contributions des employeurs. En raison de la dégradation du ratio entre cotisants et pensionnés, les taux de contribution employeur ont augmenté. Ils sont passés de 49,9 % en 2006 à pas moins de 82,28 % en 2026 pour les agents civils. S'agissant des militaires, le taux s'établit désormais à 126 %, contre 100 % il y a dix ans.

Le gouvernement Lecornu met en avant les différences d'échelle avec les autres strates de la fonction publique comme avec le privé. Ce taux s'élève à 37,65 % pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière, tandis que le taux de cotisation patronale ne dépasse pas les 16,67 %. Ajouté au fait que l'assiette de cotisations est plus restreinte dans les régimes de la fonction publique – les primes et indemnités en étant exclues –, ces taux élevés *"ne permettent pas de distinguer l'effort contributif des employeurs publics de la subvention d'équilibre du régime, ce qui soulève un enjeu de transparence sur le besoin d'équilibre de ce dernier"*, assure le document.

"Présenter l'impact sur chaque budget"

Autrement dit, la présentation actuelle ne permet pas de visualiser la part que chaque ministère dédie chaque année au règlement des pensions de retraite. Et, donc, celle de la subvention d'équilibre, l'aide financière publique versée pour combler le déficit d'un régime de retraite dont les cotisations ne suffisent pas à payer les pensions. Or, sans ces données, impossible de réaliser les ajustements qui seraient nécessaires à un retour vers l'équilibre du régime de retraite des fonctionnaires.

Pour y remédier, deux solutions ont été envisagées. L'administration a d'une part songé à présenter l'incidence d'un alignement du taux de contribution employeur sur le taux de droit commun. Cette option aurait certes présenté l'avantage de mettre en lumière

l'incidence d'une baisse éventuelle de contribution employeur sur les moyens affichés des ministères. Mais selon l'administration, cela ne permettrait pas d'éclairer le débat public sur la part des budgets ministériels dédiée au paiement des pensions, dans la mesure où le taux de droit commun n'est pas le taux utilisé pour financer le régime de retraite des fonctionnaires de l'État. L'arbitrage s'est donc fait en faveur de la seconde option : présenter la part des budgets ministériels dédiée au paiement des pensions et les enjeux liés à la mise à l'équilibre du régime de retraite de l'État.

Une mesure déjà dans les tuyaux

Cette mise en lumière du coût des pensions de retraite des fonctionnaires viendrait concrétiser un projet de longue date, déjà envisagé par David Amiel et Amélie de Montchalin lorsqu'ils étaient respectivement ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État et ministre de l'Action et des Comptes publics. *"Cela faisait partie d'un des grands chantiers au début de leur mandat commun"*, pointait un observateur du secteur dans nos colonnes, en mai dernier, lorsque le dossier était revenu sur la table.

Plus récemment, au sein de la traditionnelle circulaire concernant les projets annuels de performance (PAP), la direction du budget consacrait un "point d'attention" au compte d'affectation spéciale (CAS) "Pensions", le compte unique qui retrace depuis 2005 l'ensemble des recettes et dépenses de retraite et d'invalidité dont la gestion incombe à l'État. En juillet dernier, la direction du budget faisait clairement référence aux *"réflexions engagées sur l'évolution du financement"* du CAS Pensions, que la présentation explicite de la part et de l'évolution des dépenses de chaque mission budgétaire a vocation à encourager.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

acteurspublics

Cybersécurité – Services publics – Budget

Par Mathilde Karsenti

Bercy va lancer une mission sur sa cybersécurité. À l'initiative des ministres de l'Économie, Roland Lescure, du Numérique, Anne Le Hénanff, et de l'Action et des Comptes publics, David Amiel, l'inspection générale des finances et le Conseil général de l'économie sont chargés d'une enquête sur les *"compromissions des comptes des agents de la direction générale des finances publiques"*, selon les informations de Politico. Ils sont chargés de s'assurer de la bonne tenue du plan de montée en sécurité de Bercy ainsi que d'une *"analyse plus large de la maturité des ministères économiques et financiers en termes de cybersécurité"*. Ils devront également formuler des propositions en matière de gouvernance et RH. Les conclusions sont attendues à la fin de l'année, avec un point d'étape prévu fin novembre – **La sénatrice LR Alexandra Borchio–Fontimp a déposé une proposition de loi *"visant à garantir un service public de proximité dans chaque commune"*.** Le texte impose notamment, en cas de fermeture ou de déplacement d'un service public *"ayant pour effet de priver une commune de toute présence physique permanente ou régulière"*, la mise en place d'une alternative pour les usagers. Une solution qui, par ailleurs, ne devra pas reposer uniquement sur un canal numérique, téléphonique ou postal. En cas de conséquences financières pour le maintien de celle-ci, elle propose *"une majoration de la dotation globale de fonctionnement"*

– **L'association Régions de France dénonce *"l'irresponsabilité et la dangerosité des décisions du gouvernement"* après la présentation du projet de budget 2027, jeudi 1er octobre 2026.** Elle s'inquiète en particulier des 7 milliards d'euros demandés aux collectivités alors que ces dernières ont déjà réalisé *"près de 90 milliards d'euros d'efforts* […] *depuis 2009"*. Selon elle, ce projet de budget fait peser *"un risque certain pour l'avenir de l'investissement local et donc pour l'emploi dans les territoires, alors que celui-ci est en train de se détériorer"*. Et d'appeler ainsi les parlementaires à *"faire évoluer cette copie"* afin de préserver la capacité d'agir des régions au service des citoyens.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

FO FINANCES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

3 / 10 DÉCEMBRE

JE VOTE

